



Le mot du maire

La publication de ce nouveau bulletin me donne l'occasion de vous adresser, au nom de toute l'équipe municipale, tous nos vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2012.

Voici un peu plus de trois années que notre équipe est à la tête de la commune et je souhaite faire un bilan de mi-mandat.

- Le projet de lotissement de Rothod était bloqué ; avec l'aide d'un architecte en urbanisme nous avons pu trouver un consensus entre les différentes parties sur un projet final permettant une meilleure intégration des futures constructions. Comme convenu une placette publique sera prochainement réalisée. A ce jour la totalité des parcelles, sauf une, a fait l'objet d'un permis de construire.

- Le site internet de la commune a été créé. Il est régulièrement mis à jour avec des informations pratiques. Les statistiques montrent une croissance régulière des visites.
- La commune a été partie prenante dans la fermeture de la décharge publique des Eruts. Elle est membre de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) créée par le préfet et suit avec attention la mise en œuvre de la réhabilitation du site.
- Nous avons pu conserver un corps de pompiers sur la commune. Une centrale d'appel radio (bip) permettant de relayer directement les demandes d'interventions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Bourg a été installée sur la commune. Merci à nos pompiers bénévoles pour leur dévouement.
- Des réunions de quartier ont été organisées. Elles permettent un échange sur des problèmes proches des gens. Celles qui viennent de se dérouler ont mis en lumière la préoccupation constante sur les aspects de sécurité routière dans nos villages.
- Deux chantiers importants - et coûteux - arrivent à terme. Une première phase de rénovation de notre réseau d'eau potable a été réalisée. Cela devrait contribuer à réduire significativement les pertes d'eau, qui sont importantes sur notre réseau ancien. La nouvelle station d'épuration de Cressieu sera mise en service en début d'année. Elle permettra de gérer l'accroissement de population et de satisfaire aux critères de filtrage des eaux usées.
- Le rond-point de Chazey a été agrémenté d'une sculpture en pierre et est embelli chaque année par l'association Fleurissement de la commune. Une nouvelle signalétique avec un plan de la ZA de Penaye a été commandée et sera installée au printemps.
- Après une première ébauche, une version révisée du projet de construction de groupe scolaire vient d'être validée en conseil municipal. Le permis de construire est déposé. Ce gros chantier nous occupera une bonne partie des deux années à venir. Une présentation du projet est détaillée dans ce bulletin.
- Une étude des espaces naturels de la commune s'est terminée tout récemment. Les résultats seront présentés au public en Février. La mise en place d'un sentier de découverte sera proposée.

Pour les deux ans et demi à venir nous allons, bien évidemment, achever les projets en cours. Nous avons bien pris notes de vos préoccupations concernant la vitesse excessive dans les villages et nous allons faire ce qu'il nous est possible, dans le cadre légal, pour renforcer la sécurité.

Je vous renouvelle mes vœux, et je souhaite que cette nouvelle année soit pour tous une année de joie et de paix. J'aurai le plaisir de vous rencontrer à la cérémonie des vœux à la salle des fêtes le 13 janvier à 18h00.

Le Maire, Didier Bonnard

Vue d'ensemble du budget 2011**Dépenses de la section de fonctionnement**

Charges à caractère général	230 000 €
Charges de personnel	165 000 €
Dépenses imprévues	45 326 €
Virement à la section investissement	817 777 €
Opérations entre section	3 680 €
Autres charges courantes	125 000 €
charges financières (intérêts)	11 500 €
Total	1 397 683 €

Recettes de la section de fonctionnement

Excédent antérieur reporté	683 683 €
Produit des services	22 000 €
Impôts et taxes	490 000 €
Dotations et participations	180 000 €
Autres produits de gestion	22 500 €
Total	1 397 683 €

Dépenses de la section d'investissement

Opérations patrimoniales	2 610 €
Remboursements d'emprunts (capital)	27 000 €
Subventions d'équipement	
Immobilisations corporelles (acquisitions)	
Immobilisations en cours construction (travaux)	2 165 000 €
Total	2 194 610 €

Recettes de la section d'investissement

Solde d'excédent positif reporté	82 533 €
Virement de fonctionnement	817 177 €
Produits des sessions	2 610 €
Opérations d'ordre entre section	3 680 €
Opérations patrimoniales	2 610 €
Dotations fonds divers	14 000 €
Subventions d'investissement	270 000 €
Emprunts et dettes assimilées	1 002 000 €
Total	2 194 610 €

Principaux postes de dépense prévus

Ecole	1 900 000€
Divers travaux	50 000€
Mobilier matériel	20 000€
Achat de terrain	20 000€

Note : Les travaux d'adduction d'eau potable et de la station d'épuration sont financés à partir des budgets annexes eau et assainissement

Internet et Fibre optique état des lieux

Actuellement, Internet passe principalement par votre réseau de télécommunication classique (cuivre). **La fibre optique nécessite de créer un nouveau réseau en parallèle, plus performant et aux capacités non limitées.**

Une première zone de déploiement de 300 km de fibre est engagée, sur 43 communes du Bassin bellegardien et du Pays de Gex, ceci du fait de leur proximité avec le CERN.

Les travaux ont débuté en 2008. Le déploiement du réseau LIAin sur le reste du département s'achèvera en 2013.

Service apporté

- **Performance** : débits allant de 5 Méga/bps jusqu'à 1 Giga/bps.

- **Sécurité** : cryptage des données.
- **Accessibilité** : accès pour les particuliers comme pour les entreprises

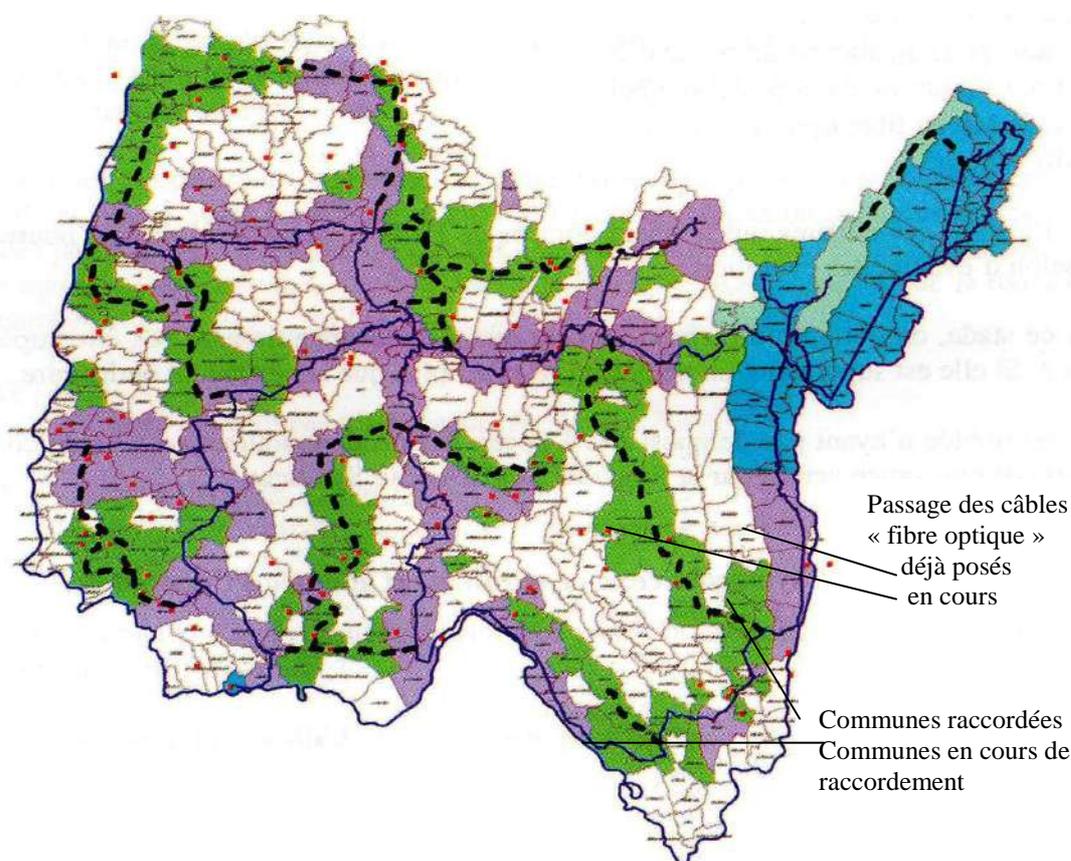
- **Abonnement** possible en tripleplay (Internet, téléphone, télévision) auprès d'opérateurs locaux.

Etat actuel du développement

La carte ci-dessous montre la situation actuelle des communes raccordées et des communes en cours de raccordement. (Actuellement 86 communes sont desservies, 3242 abonnés sont activés et 1250 sont en cours de raccordement)

La commune de Chazey-bons devrait faire partie du programme de raccordement 2012, ce qui veut dire raccordement possible pour les futurs abonnés courant 2013.

Informations disponibles sur le site www.reso-liain.fr/



Groupe scolaire

Nous sommes heureux d'avoir une démographie dynamique sur la commune et d'accueillir un nombre croissant d'enfants dans nos écoles maternelles et primaires. Cette tendance devrait se poursuivre en relation avec les constructions nouvelles en cours et prévues à moyen terme.

La situation actuelle avec deux écoles, dont l'une est assez vétuste, et la gestion de la cantine sur un troisième site n'est pas très satisfaisante. Ceci nous a conduit à étudier un projet consistant à regrouper sur un même lieu les activités scolaires et périscolaires tout en intégrant la capacité d'accueil nécessaire aux années à venir.

Un premier projet a été élaboré en créant des extensions au bâtiment actuel des classes primaires, le plus récent, avec une réhabilitation des locaux existants. Mais il s'est avéré non viable en application des nouvelles normes de structure des édifices publics et de résistance à la sismicité.

Après évaluation de plusieurs options, le conseil municipal a finalement décidé de construire le nouvel ensemble sur le site de l'école primaire, le bâtiment actuel étant détruit.

Le nouveau groupe scolaire comprendra cinq classes, une salle de motricité, une garderie et un espace pour la cantine. Le tout pourra accueillir jusqu'à 150 élèves sur une surface totale de 850 m². La desserte a été étudiée pour permettre la coexistence du trafic des véhicules et le passage des piétons en toute sécurité.

Le permis de construire est déposé. Les premiers travaux de terrassement devraient débuter cet été. Une planification précise de l'ensemble de l'opération est établie afin de permettre la construction des bâtiments tout en maintenant l'activité scolaire sur le site. La livraison du groupe scolaire est prévue pour fin 2013.



Réglementation du brûlage des déchets végétaux par les particuliers



La mairie reçoit souvent des questions ou des plaintes concernant l'allumage de feux.

Voici un extrait de l'arrêté préfectoral qui s'applique sur notre commune.

- Tout dépôt sauvage de déchets ou de détritiques de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute de déchets ménagers ou de déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **sont interdits**.

Le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales **est interdit**.

- Les déchets végétaux des parcs et jardins sont des déchets ménagers, partie fermentescible, en vertu du décret du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets. (rubrique 20.02.01). Ils sont constitués principalement de bois provenant des débroussaillages, de la taille de haies, arbres et arbustes et de verdure provenant des tontes de pelouse, fleurs et ne sont pas ordinairement collectés.

La valorisation de ces déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée.

Toutefois, afin de prendre en compte les pratiques locales, **le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé, uniquement en ce qui concerne les particuliers.**

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Sur les végétaux pouvant être brûlés :

· Les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée.

· Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse...), est interdit.

· L'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gazoil....) pour activer la combustion du bois est interdite.

b) Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :

· Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.

· A l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

c) Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :

· Le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées.

· Le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulation et des constructions. Le maire pourra imposer une distance minimale supérieure aux 25 mètres.

· Une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage.

· Aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1er mars au 30 septembre.

· Le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

d) Sur les conditions diverses de sécurité :

· Le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres.

· Le brûlage est interdit les jours de grand vent.

· En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent

Bon voisinage

Les bruits de voisinage sont liés au comportement de chacun de nous, aux objets, appareils ou outils que nous utilisons, ou aux animaux dont nous avons la garde. Des lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

Il est ainsi important que chacun de nous fasse appel sinon à son civisme du moins à sa courtoisie, afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

Voici les règles pratiques pour éviter de créer des nuisances :

En cas de résidence collective à étages ou de, évitez de faire des bruits au plancher.

Pour cela, faites amortir les bruits de chaises grâce à un revêtement absorbant à leur pieds, évitez d'utiliser à l'intérieur des chaussures à talons bruyants, proscrivez les jeux bruyants, ne posez pas les caissons des hauts parleurs à même le sol

Vérifiez que vos installations électriques ne gênent pas les voisins. Pour cela, elles doivent d'ailleurs répondre aux normes acoustiques réglementaires.



Il s'agit des :

- Appareils de climatisation et de chauffage ;
- Installations des ventilations mécaniques ;
- Appareils ménagers ...

Ne laissez pas marcher vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée, si vous êtes dans un immeuble collectif.

Les instruments de musique (piano, batterie, flûte, guitare..) sont à utiliser raisonnablement. Mettez-vous à la place de votre voisin qui vous entend faire vos gammes toute la journée



Votre tondeuse à gazon en marche ne doit pas dépasser une puissance acoustique indiquée par les normes.

Respectez l'arrêté préfectoral (ou municipal, plus restrictif) qui prescrit les jours et heures d'utilisation :

- **les jours ouvrables de 8h à 14h et de 14h à 19h30**
- **les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h**
- **les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde, aboyer de façon intempestive portant atteinte à la tranquillité du voisinage.

Veillez à ne pas être « l'auteur ou complice de bruits, tapages, ou attroupements injurieux et nocturnes troublant la tranquillité des habitants ». En soirée, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.

Gérez les nuisances sonores occasionnelles de façon courtoise, avec vos voisins :

Les travaux de bricolage bruyants et gênants ne doivent pas être effectués le dimanche, ni pendant les heures de repos (le soir).

Les voisins doivent être prévenus des fêtes organisées chez vous et dans tous les cas, tout bruit doit cesser à partir de 22 h 00.

Déneigement

Quelques photos du déneigement prises l'hiver dernier



Voiries communales

Principaux travaux de voiries sur la commune

Travaux 2010

Route de Montchoisi :

- revêtement en enrobé sur une longueur de 325 mètres
- pose d'une canalisation d'eaux pluviales

Cressieu (route de Vaux)

- revêtement bicouche sur 220 mètres
- aménagement d'une plateforme de retournement

Travaux 2011

Chazey :

Pose d'une canalisation d'eaux pluviales

Préfleuri (chemin de Barvier)

- réfection d'un mur de soutènement et de la couvertine



- réalisation d'un renvoi d'eau en pied de mur (en enrobé)

Route de Monchoisi :

Installation d'un panneau pour la période hivernale.



SOYEZ VIGILANTS !!!

Itinéraire très déconseillé en cas de chute de neige ou de pluie verglaçante.

Réseau d'eau

Les années 2010-2011 ont été des années de grands travaux à Cressieu. Vu l'augmentation de la population du hameau, le vieux réseau d'alimentation en eau potable, qui avait été réalisé dans les années 30, n'était plus suffisant et était endommagé. Le système d'assainissement, lui aussi ancien, était au bord de l'explosion.

Les vieilles conduites en acier corrodées, présentaient de forts risques de ruptures, de fissurations, et par la suite un risque potentiel de contamination bactériologique du réseau. Malgré des campagnes systématiques de réparations, les pertes d'eau potable étaient considérables : en 2005 le rendement du réseau était de 57,3%, soit près de 40% d'eau potable perdue !

Les travaux de modernisation du réseau ont commencé en 2010. Pour pouvoir répondre aux exigences actuelles d'incendie nous avons remplacé 2005 m de canalisations entre le réservoir et la sortie de Cressieu. Les conduites en acier de diamètre 60, 75 et 80cm ont été remplacées par de la fonte ductile Ø125 sur 1815 m et Ø 100 sur 190 ml. Les travaux ont été finalisés à la fin de cet été avec la modification d'équipements du réservoir pour correspondre aux besoins réels de réseau.



Le coût de cette opération réalisée par l'entreprise Dumas avec comme Maître d'œuvre La Société B&R Ingénierie Rhône-Alpes s'élève à 500 000 euros.

Assainissement

Afin de pouvoir répondre aux contraintes environnementales, à l'augmentation soudaine du nombre d'habitants, et aux problèmes liés au fonctionnement de la station d'épuration actuelle, la commune avait pris la décision de construire une nouvelle station d'assainissement.

L'ancienne unité de traitement était un bac de décantation réalisé en 1964 et était dimensionnée pour 100 habitants. Le fonctionnement de la station était peu satisfaisant : des eaux claires parasites arrivaient à la station, elles étaient difficile à traiter et limitaient sérieusement les rendements épuratoires. De plus, les rejets devenaient non-conformes selon la réglementation actuelle.

La nouvelle station d'épuration est implantée en contre-bas du village en face du cimetière.

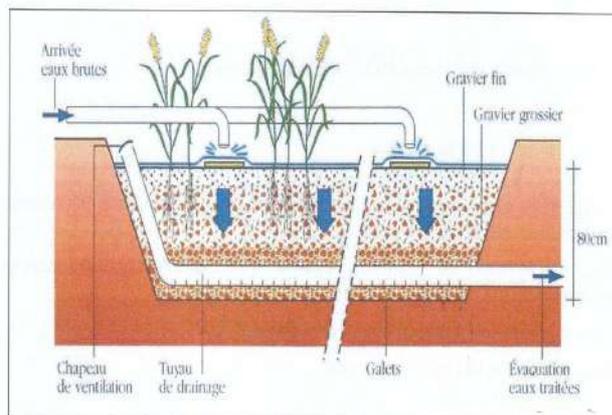


La solution retenue pour garantir les niveaux de rejet exigés par la réglementation est une filière de traitement par des lits plantés de roseaux et permettra le traitement des eaux usées de 250 habitants extensible à 350 si nécessaire.

Cette technique utilise le principe de l'épuration par culture fixée sur un support filtrant et drainant.

Les travaux se termineront fin 2011 pour une mise en service en début d'année 2012.

Le coût de cette opération réalisée par l'entreprise Dumas, avec comme Maître d'œuvre la Société **IRH** Ingénieur Conseil, s'élève à 295 000 euros TTC (prix comprenant l'achat du terrain et les diverses études)



Des nouvelles des entreprises de notre commune



Nous sommes heureux d'accueillir trois nouvelles entreprises sur la commune.

- ✧ La société **Femilec** s'est installée en début d'année dans des locaux neufs sur la ZA de Penaye.

Dirigée par MM. Michel Ferrand et Frédéric Reboux, cette société est spécialisée dans la conception et la réalisation d'armoires de commande électrique et pneumatique ainsi que d'automatismes en milieux industriels. La société compte six employés.

Créée en 1996, l'entreprise a vu son activité croître régulièrement, c'est pour cette raison que les dirigeants ont décidé d'investir dans de nouveaux locaux sur une surface de plus de 300m².

- ✧ **6ème Sens**, studio publicitaire est arrivé sur la commune il y a bientôt deux ans. Cette entreprise est spécialisée dans les domaines de la publicité et de l'édition. Elle propose une large gamme de produits et services tels que la réalisation de brochures, flyers, affiches, cartes de visite, la création de logos et graphismes, et également le marquage sur tout type de supports.

Ses dirigeants, Charlotte et Stéphane Bruneaux, vous accueilleront dans leurs locaux, sur la ZA de Penaye. L'impression de ce bulletin municipal leur a été confiée.

- ✧ **Philippe Le Jacquet** est une entreprise individuelle basée à Rothernod. Philippe Jacquet créait son entreprise en 2008 après cinq années de théâtre amateur et une riche expérience artistique en tant qu'intermittent du spectacle. Il propose ses services d'animation auprès des professionnels et des particuliers à travers une large palette de prestations artistiques (concert, contes, spectacles pour enfants, animation de rues,...).

Nous souhaitons le succès à tous ces entrepreneurs. Vous pouvez trouver les coordonnées de leurs entreprises sur le site web de la commune.

Le syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de l'Arène et du Furans (SIVUAF)

Ce syndicat, créé en 1961, regroupe dix communes : La Burbanche, Rossillon, Cheignieu-la-Balme, Pugieu, Virieu-le-Grand, Chazey-bons, Andert-Condon, Belley, Brens et Arbignieu.

Le SIVUAF a pour objet la gestion, l'aménagement, la restauration, l'entretien et la mise en valeur des rivières Furans et Arène, de leurs affluents et du réseau hydrographique en général. Le Syndicat a vocation à intervenir sur l'ensemble du bassin versant du Furans et de l'Arène, sous réserve de l'adhésion des communes concernées.

Il est financé par les communes adhérentes. La ville de Belley participe à hauteur de 50%.

Afin de réaliser une gestion efficace, pérenne et raisonnée des cours d'eau, le SIVU Arène-Furans a élaboré un « plan de gestion des cours d'eau Furans et Arène pour la période 2011-2016 ». Ce plan fixe les grands objectifs de gestion planifie les travaux d'interventions qui en résultent, sur un échéancier de 6 ans.

Depuis la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau votée en 2000 transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, certaines techniques comme le curage ou la pose d'enrochement sont proscrites.

Suite à l'enquête publique de juin 2011, et par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2011, les travaux prévus au plan de gestion ont été déclarés d'intérêt général. Ceci signifie que le syndicat peut engager (mais ce n'est pas obligatoire) des fonds publics sur les propriétés privées.

Les enjeux de gestion sont :

- Limiter les crues et lutter contre les inondations
- Sauvegarder la biodiversité des cours d'eau et de la ripisylve (voir1)
- Développer le potentiel paysager des cours d'eau

En 2012 le syndicat interviendra sur la commune.

Pourquoi la ripisylve est si importante ?

Près de la rivière, une végétation exubérante prolifère spontanément grâce à la présence de l'eau et de bons sols. Cette végétation caractéristique, commune à de nombreuses régions d'Europe, associe saules, frênes, aulnes (ou vernes) : c'est l'aulnaie - saulaie - frênaie, composée d'arbres mais aussi d'arbustes, d'arbrisseaux, d'herbes, de mousses,...

Cette végétation est bien utile car elle participe à l'intégrité des berges et à la vie biologique de la rivière. L'ensemble berge/ripisylve constitue un milieu étonnamment riche. Il est une transition (ou écotone) entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Il abrite une faune et une flore qui appartiennent à chacun de ces deux milieux, mais surtout héberge des espèces qui vivent uniquement dans ces lieux de transition !

¹ La forêt riveraine, rivulaire ou ripisylve (étymologiquement du latin ripa, « rive » et sylva, « forêt ») est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau, ou zone riparienne, la notion de rive désignant l'étendue du lit majeur du cours d'eau non submergée à l'étiage.

Les ripisylves sont généralement des formations linéaires étalées le long de petits cours d'eau, sur une largeur de 25 à 30 mètres, ou moins. Si la végétation s'étend sur une largeur de terrain inondable plus importante, on parlera plutôt de forêt alluviale ou forêt inondable ou inondée.

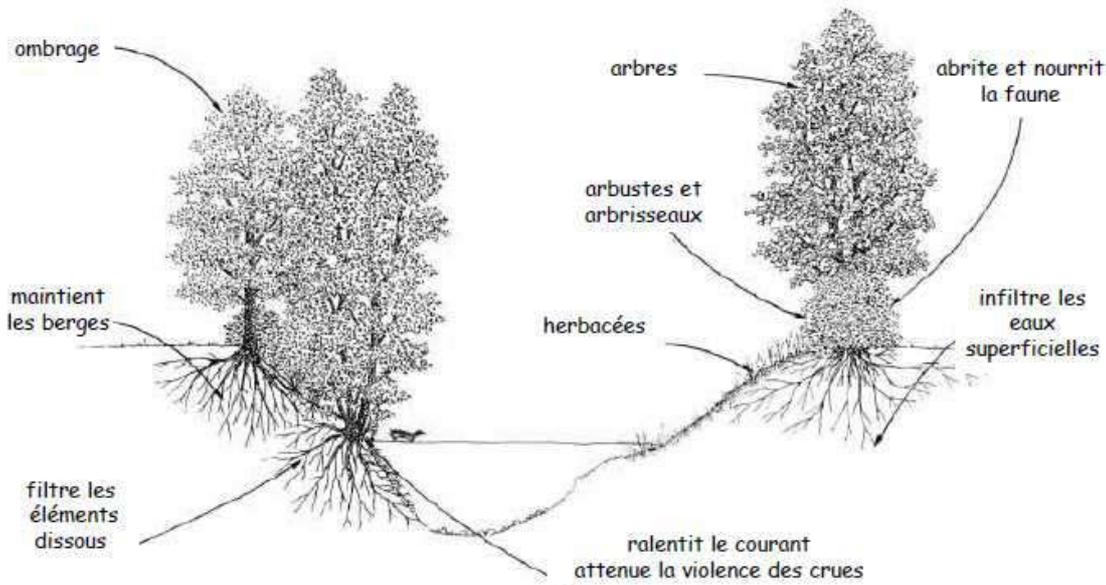
Présentation du Furans

Le Furans qui naît au nord de la localité de la Burbanche et emprunte la direction du sud-est par la Cluse des Hôpitaux traverse les villages de Rossillon, Cheignieu la Balme, Pugieu et Chazey-bons, contourne la ville de Belley par l'est puis se jette dans le Rhône.

Le bassin versant du Furans est de 165 km². Le linéaire est de 32 km. Ses principaux affluents sont l'Arène et l'Armaille.

En 1990, le Furans est sorti de son lit et a inondé Bons, conjonction de la fonte des neiges, de pluies importantes et d'un défaut d'entretien du cours d'eau.

Les berges des rivières doivent présenter un relief stable, pour cela, une couverture végétale régulière et rugueuse est indispensable. C'est la ripisylve qui assure la fixation des berges et donc la stabilité du lit de la rivière.



Carte de la situation du bassin versant Arène-Furans





Entretien de la ripisylve : pour éviter d'abîmer les berges et les propriétés riveraines, certains arbres sont débusqués à l'aide du cheval



Embâcle (obstruction d'un cours d'eau par des débris)

Mécanisme de formation des embâcles

Durant l'hiver, à l'occasion de fortes pluies, des branchages s'accumulent en un lieu rétréci d'une rivière...mais rien ne s'oppose au passage de l'eau. Tout va bien.

Puis, souvent en été, à l'occasion d'un gros orage, de la boue et des branchages plus petits viennent s'accumuler et, dès lors, il se constitue un vrai barrage étanche.

L'eau monte rapidement.

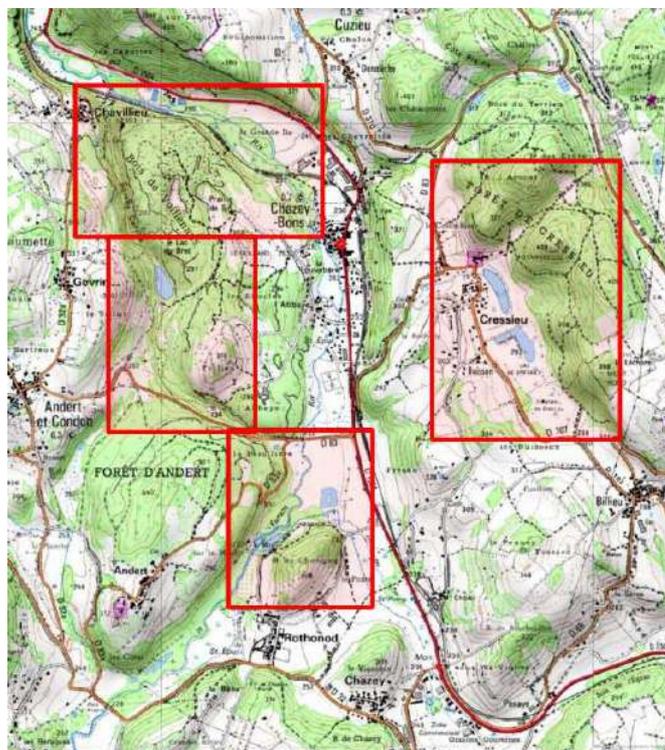
Ensuite, brusquement, tout lâche et c'est une véritable vague de boue qui se précipite. Un danger redoutable et souvent imprévisible, sans commune mesure avec la pluviométrie du moment.

D'où l'intervention du SIVU Arène-Furans pour éviter ce genre de catastrophe.

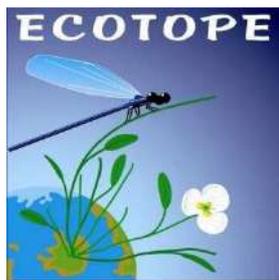
Etude des espaces naturels de la commune

Afin de mieux connaître, préserver et mettre en valeur son patrimoine naturel, la commune de Chazey-Bons, a lancé en 2010 une étude. Le périmètre de l'étude, représentant environ 60% du territoire communal soit 600 ha comprend des zones forestières, des zones humides et des pelouses sèches.

Une des premières étapes a été d'identifier et de hiérarchiser les secteurs à enjeu sur la commune ainsi que les menaces pouvant les mettre en danger. 4 secteurs considérés comme les plus intéressants sur le plan écologique ont été retenus pour lesquels, des mesures de gestion seront proposées pour préserver les milieux les plus remarquables et restaurer les secteurs dégradés. Un sentier d'interprétation principalement destiné au jeune public et situé au nord-est de la commune sera proposé dans le but de le sensibiliser. Un programme d'actions opérationnel budgétisé sera élaboré.



Qui réalise cette étude ?



Après consultation, le bureau d'études ECOTOPE Faune Flore a été mandaté pour réaliser cette étude. Le diagnostic de terrain prévu de juin 2010 à mai 2011, a fait l'objet d'une présentation intermédiaire en janvier 2011 au comité de pilotage.

Flore Faune

A ce jour, la cartographie des habitats (voir 2), la recherche d'espèces végétales protégées et d'espèces animales remarquables sont terminées. 15 habitats à très forte sensibilité écologique (dont 8 intéressants sur le plan européen) ont été déterminés. Concernant la flore, plus de 350 espèces ont été inventoriées dont 28 espèces patrimoniales (voir 3). Parmi elles, 8 sont protégées.

Ont été trouvées également 97 espèces de mousses, dont 5 espèces rares, et deux nouvelles dans le département.

Côté faune, ont été inventoriées parmi les espèces patrimoniales, 6 espèces d'oiseaux, 2 mammifères, 3 amphibiens, 4 reptiles ainsi que 3 insectes.

Comment est financée cette étude ?

L'agence de l'Eau et le service environnement du Conseil Général de l'Ain très intéressés par la démarche de la commune (unique à ce jour au niveau départemental) ont accepté de financer l'étude à 80% dont le coût est de 19.500 € hors taxes.

Un comité de pilotage a été défini pour suivre le projet. Il est constitué de représentants des associations de pêche et de chasse de la commune, de la Pisciculture de Chazey-Bons, de la fédération de pêche et de chasse de l'Ain, des agriculteurs de la commune, de la Chambre d'Agriculture, de l'ONF, de la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), de l'agence de l'eau et du service

² L'habitat est un concept utilisé dans le domaine de l'écologie pour décrire l'endroit — ou plus précisément les caractéristiques du « milieu » — dans lequel une population d'individus d'une espèce donnée ou d'un groupe d'espèces peuvent normalement vivre et s'épanouir.

³ Il s'agit d'espèces que les scientifiques et les conservateurs estiment importantes d'un point de vue patrimonial, que ce soit pour des raisons écologiques, scientifiques ou culturelles. Les espèces patrimoniales sont l'ensemble des espèces menacées (liste rouge) et des espèces rares, ainsi que (parfois) des espèces ayant un intérêt scientifique ou symbolique.

environnement du Conseil Général de l'Ain, du CREN (Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels) et de la commune.

La restitution finale de l'étude est prévue pour le premier trimestre 2012.

Ci-après, 3 photos qui illustrent le patrimoine de Chazey-Bons pour la faune, la flore et les habitats.



L'aster amelle, protégée sur le plan national



La rainette arboricole, protégée sur le plan national



Le lou du Bret, un habitat patrimonial, rare et très riche

La forêt communale de Chazey-Bons gagne du terrain

En 2011, la commune a augmenté son patrimoine forestier de 3 ha ce qui porte à 82 ha la surface de la forêt communale. Ces nouvelles parcelles situées à Penaye au bois de Bourbouillon feront l'objet d'un programme d'actions dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier prévue en 2012.



Le grand nord

Depuis son plus jeune âge, Sébastien Dos Santos Borges est passionné par la photographie. C'est cette passion qui va le guider vers les grands espaces. Ses voyages l'emmenent aux



quatre coins du globe... et bientôt le jeune homme se sent attiré par les contrées polaires. En 2000, il répond à l'appel du grand froid en amenant dans son sillage un attelage de douze chiens nordiques qui viennent, pour la plupart, de la Société Protectrice des Animaux de France. C'est donc à traîneau que Sébastien traverse ces terres hostiles : Russie, Mongolie, Sibérie , Canada .. où les températures peuvent avoisiner les -70° C . Il fera de nombreuses expéditions dans ce grand Nord dont un Tour du Monde sur le Cercle Polaire Arctique pendant plus de 29 mois, 25137 kilomètres ! " *Donnons à nos rêves toute l'ambition qu'ils méritent..* " est sa devise et c'est ainsi qu'il prépare toujours de nouvelles aventures polaires avec ses chiens.



En février, il participera à la Yukon Quest. C'est une course de chiens de traîneau de 1 648 kilomètres à travers le grand nord canadien et l'Alaska, réputée pour être la plus difficile au monde. Il nous a promis de faire une conférence sur son expédition à son retour.



Vous pouvez le rencontrer dans les bois de Chazey-Bons avec ses chiens lors d'un entraînement A l'Abbaye, son chalet de type nordique se

construit doucement par étapes ,car il faut laisser au bois le temps de prendre sa place.

Permettez moi de me présenter...

J'ai 57 ans et j'arrive de Moselle où je suis resté



6 ans comme curé d'un groupement de sept villages. J'étais également aumonier d'un grand

centre hospitalier et rachail (curé) pour les gitans et les gens du voyage. Délégué pour une association qui vient en aide aux personnes touchées par le cancer et leurs proches « Lourdes – Cancer – Espérance »

Avant ce ministère dans le diocèse de Metz , j'avais été curé de Loyettes – Blyes - St Vulbas dans la plaine de l'Ain où j'avais également un ministère près des gitans .

Je suis resté dix huit ans à Paris où j'ai fait mes études au séminaire international de St Sulpice et chez les Pères Jésuites au Centre Sèvres .

Je suis heureux de me retrouver dans ce coin du Bugey , appelé à faire un bout de chemin avec vous et partager ce qui fait votre vie de chaque jour . Je souhaiterais que le presbytère soit le lieu où chacun puisse se sentir à l'aise, la porte de ce dernier vous est ouverte ..

A chacun et chacune mon cordial salut

Père Philippe-Marie Kontzler , votre curé

Information :

Afin d'accueillir agréablement notre nouveau curé , des travaux importants de rénovation ont été réalisés dans le presbytère où il loge

Fête du four de Cressieu

Cette année, la fête du four de Cressieu avait retrouvé ses dates traditionnelles du premier week-end de juillet, l'expérience de l'année dernière d'avancer la date d'une semaine n'ayant pas été concluante.

Environ 180 pains et 220 tartes furent cuits au four banal selon la tradition cressolanne.

Le beau temps ayant décidé de se mettre de la partie, le repas du samedi soir a permis à plus de 150 convives de passer une agréable soirée animée avec ferveur par « Monmond musette ».

Le président Michel Battistella et toute son équipe vous donne rendez-vous les 7 et 8 juillet 2012 pour la prochaine édition.



L'année scolaire 2010-2011

Durant l'année scolaire 2010 -2011, l'école comptabilisait 91 élèves.

L'équipe enseignante était la suivante : Céline Vantorre enseignait en petite et moyenne sections de maternelle, Florence Alberto en grande section-CP, Sylvie Vallée avait la classe de CE1-CE2 et Dorothee Salacroup enseignait avec les CM et assurait la direction de notre école primaire. Émilie Carret intervenait dans les classes et était présente toute la semaine à l'école.

Outre le traditionnel travail de classe, nous avons tous travaillé sur différents projets : Les petits ont bénéficié de 7 séances de danse et ils ont fait une représentation devant leurs parents.



Les classes de PS-MS et de GS-CP lors de représentations de danse.



Ils ont aussi travaillé sur le

thème de la ferme avec les GS-CP. Ces derniers sont allés faire du poney

Les CE ont réalisé des autoportraits en mosaïques avec l'aide de Colette Sonzogni. Ils sont allés visiter Chanaz et ils ont découvert le canal en bateau. Les élèves ont ensuite visité le musée et ont fabriqué des poteries : toutes ces activités permettaient l'étude des Gallo-Romains.

La classe des CM a travaillé toute l'année sur l'eau. Nous avons étudié la qualité de l'eau du Furans. Après avoir travaillé sur l'œuvre de Jules Verne, nous avons fabriqué un sous-marin que nous avons présenté devant un jury à Expo'sciences à Ambérieu. Ce projet sur l'eau se terminera cette année par un voyage de 6

jours en Bretagne pour étudier l'Océan.



Les CM sous la neige

Durant toute l'année scolaire, il y a eu aussi: le spectacle de Noël, les jeux dans la neige, le carnaval, les voyages scolaires, la grande fête de fin d'année et même une inondation lorsque le petit ruisseau a débordé.



La classe des CE lors du carnaval

Nous avons passé une très bonne année scolaire 2010-2011 !!!

Les élèves de CM1-CM2



Nous sommes une association qui existe depuis dix ans. Nous comptons actuellement une vingtaine de membres et nous nous retrouvons tous les lundis soir à la salle des fêtes de Chazey-Bons de 19h45 à 20h45 pour 1 heure de bien être.

Nous faisons de **La Gymnastique pour la forme et la détente**

avec convivialité, efficacité et plaisir, "une gym santé".

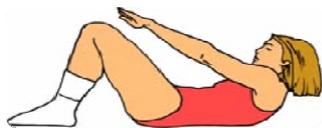
**POUR QUI ? DES ADULTES DE TOUS ÂGES
POUR QUOI ? SE FAIRE DU BIEN
COMMENT ? PAR DES EXERCICES VARIÉS**

EN MUSIQUE

Notre discipline nous permet d'allier :

La santé : c'est une activité ajustée aux capacités de chacune pour entretenir sa forme (coordination des mouvements, équilibre, assouplissement et renforcement musculaire, rythme cardiaque...). C'est une activité dynamique et variés, les mouvements

entretiennent notre forme et notre bonne humeur ce qui participe à chasser notre stress et nos petits tracas du quotidiens car elle est détente du corps mais aussi de l'esprit.



La convivialité : chacun trouve sa place dans le groupe qui est composé de personnes d'âges différents.

Le plaisir : à chaque séance une monitrice diplômée enseigne les exercices rythmés par des musiques contemporaines, parfois complété par du matériel tel que ballons, élastiques, bâtons, altères... .

En fin de séance nous terminons toujours par des étirements et de la relaxation pour le plus grand confort de chacune.

Mesdames, réservez-vous 1 heure par semaine de « gymnastique-confort et sans complexe » à proximité de chez vous.



Le Sou des écoles est une association à but non lucratif qui a pour vocation le financement des activités scolaires pour les enfants scolarisés sur la commune : sorties culturelles ou sportives, intervenants, voyages scolaires....

L'association fonctionne grâce à différentes sources de financement : la subvention de la municipalité, les cotisations des parents d'élèves et surtout les bénéfices rapportés par les différentes manifestations organisées tout au long de l'année scolaire. Manifestations auxquelles nous souhaitons associer les familles des enfants scolarisés mais également tous les habitants de notre commune.

Cette année les élèves de CM1 et CM2 vont partir une semaine en voyage en Bretagne pour une classe de mer.

Notre principal souci est de trouver chaque année, de nouveaux parents prêts à apporter leur énergie et leurs idées au sein de l'association.

C'est avec plaisir que nous accueillerons toute personne désireuse de nous aider, que ce soit lors de nos réunions, tous les premiers vendredis du mois à 19h à la mairie, ou lors de nos diverses manifestations.

Je tiens à remercier les parents qui s'investissent déjà, et toutes les personnes de la commune qui participent aux manifestations, l'équipe enseignante, ainsi que les membres du bureau sans qui, rien ne serait possible.

Toute l'équipe du sou des écoles de Chazey-Bons vous adresse ses meilleurs vœux pour l'année 2012.

**La Présidente,
Delphine MEISTERTZHEIM**

Les prochaines festivités

Dimanche 8 Janvier : Thé Dansant des Rois du Club de l'Amitié.

Week end du 7 et 8 Janvier : Journées Boudin de La Société de Chasse

Dimanche 18 Février : Diots du fleurissement

Week end du 7 et 8 juillet 2012 : Fête du Four de Cressieu

Dimanche 16 Septembre : Brocante des Pompiers et brioches du Sou des Ecoles

Samedi du 3^{ème} W.E de novembre : Repas de la st Véran

A vos souvenirs...

Deux photos de la préparation par le sou des écoles du goûter de Noël 1980 (?) pour les enfants de l'école primaire.



Cherchez si vous vous reconnaissez !





Ils sont nés ...

Antoine BASSIEUX le 26/01/2010

Noah CURTET le 1/09/ 2010

Souhayl EZZARHMOUTI le 17/09/2010

Aaron BERTHET le 8 /04/2011

Gino CARRARA le 1/02/2011

Eva MARTINS le 11/03/2010

Fanny MEISTERTZHEIM le 23/05/2010

Célia COSTA, le 3/09/2011

Wafae HASSANI, le 8/04/2011

Félicitations aux heureux parents



Ils nous ont quittés ...

2010

Louis ANCIAN le 5 octobre

Raymond BERTHET le 23 juin

Jean-Luc BONIN le 3 mai

Hélène PIOLAT le 20 février

Jean-Paul DUPORT le 20 novembre

François Fernandez le 23 mars

Charlotte DUROUGE le 2 octobre

Sébastien MARTINET le 3 mai

Louis MOULIN le 7 septembre

Jean RENE le 3 mai 2010

Robert TAMPION le 5 mars 2010

2011

Marie COUTURIER le 12 mai

Charlotte JACQUET le 26 février

Marie-Thérèse RAVIER le 5 janvier

Manuel GONCALVES le 28 février

Louis RAMEL le 11 avril

Palmire FONTANA le 30 novembre

Olivier PICCINI le 5 décembre

Nos condoléances aux familles endeuillées



Ils se sont mariés

Hayît BOUCHAÏB et Jean-Luc GONTHIER le 10 juillet 2010

Floriane BREVET et Damien BERTHET le 14 août 2010

Gisèle PAYOT et Laurent TRICART le 5 juin 2010

Anne RANDALL et Pierre THIRIET le 3 juillet 2010

Marjolaine COUTEREAU et Cédric CHAVERNOZ le 28 mai 2011

Caroline DORIS et Daniel CARTANO le 16 juillet 2011

Fabienne LEROY et Thomas RANDALL le 2 juillet 2011

Evelyne PIERSON et Maurice MASSON le 22 octobre 2011

Nos félicitations aux heureux mariés

INFOS UTILES !**SECRETARIAT de MAIRIE**

Les heures d'ouverture du secrétariat de mairie ont évolué avec des plages horaires supplémentaires depuis le 1^{er} décembre 2008 ...

LUNDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
MARDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
JEUDI	➤	13 h 30 à 17 h 30
VENDREDI	➤	13 h 30 à 16 h 30
SAMEDI	➤	9 h 00 à 11 h 00

PERMANENCE du MAIRE

Si vous souhaitez rencontrer le maire vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la secrétaire de mairie aux horaires suivant :

VENDREDI	➤	10 h 00 à 12 h 00
SAMEDI	➤	10 h 00 à 12 h 00

Mairie de Chazey-Bons

☎ 04 79 81 70 18

Sous-Préfecture de Belley

24 rue des Barons

☎ 04 79 81 01 09

Office du Tourisme Belley

☎ 04 79 81 29 06

Centre des Impôts de Belley

Îlot Grammont

☎ 04 79 81 65 40

EDF - GDFSécurité Dépannage réseaux électricité

☎ 04 74 46 83 24

Sécurité dépannage réseaux gaz

☎ 04 74 46 83 25

SOGEDO à VIRIGNIN

☎ 04 79 81 08 09

Hôpital de BELLEY

☎ 04 79 42 59 59

GENDARMERIE

☎ 04 79 81 69 00

SMUR ☎ 15**POMPIERS** ☎ 18**ENFANCE MALTRAITEE** ☎ 119**SANS ABRI** ☎ 115**TRANSPORT A LA DEMANDE**

☎ 04 79 81 86 28

